Image not found or type unknown

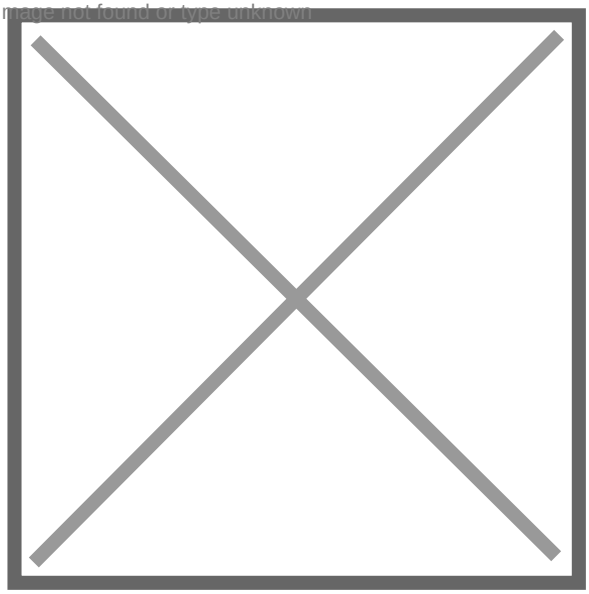

Partage des credit suite a séparation

Par **nicolasna**, le **27/08/2010** à **21:25**

Bonjour,
suite a une séparation nous avions un credits a la consomation , mon ex refuse de payés la moitier , comment puis je faire pour qu'elle paye sa par merci.

Par **amajuris**, le **28/08/2010** à **18:09**

bjr,
c'est le souscripteur du crédit qui doit rembourser.
si il y a 2 souscripteurs, il existe sans doute une clause de solidarité entre les 2 personnes. le créancier peut demander le remboursement à un des 2 souscripteurs.
les choses varient selon que vous êtes en union libre, pacs ou mariés.
cdt

Par **nicolasna**, le **29/08/2010** à **21:17**

nous étions en union libre et nous sommes tous les 2 souscripteurs. J'ai pris sur mon compte la responsabilté de ces crédits, car j'étais le seul à travailler et donc à avoir une rémunération régulière. Depuis notre séparation, elle a trouvé un travail en CDD, depuis 2 ans pouvant évoluer en CDI. Maintenant, j'aimerai qu'elle paye sa part car la charge est trop importante pour moi.

Les crédits datant de 2006, elle refuse maintenant de payer sa part alors qu'elle a signé cette

année le réaménagement de ces crédits. Est-ce que celà suffit devant un tribunal à ce qu'elle paye enfin sa part?

Par **amajuris**, le **29/08/2010** à **21:47**

il y a 2 aspects dans votre affaire:
1. le remboursement du prêt, si vous ne payez pas votre créancier peut vous y contraindre par voie amiable puis par voie judiciaire avec la clause de solidarité. le différend entre vous et votre amie ne concerne pas votre créancier.
2. la participation de votre amie, si elle refuse de participer comme si elle s'y était engagée, vous pouvez l'assigner devant le tribunal pour obtenir un jugement pour la contraindre à payer sa part.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés